



**REALISATION DE DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE VULNERABILITE AU RISQUE
INONDATION SUR DES COMMUNES DU PAPI DE L'AGGLOMERATION DACQUOISE
SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE L'INSTITUTION ADOUR**

Bulletin d'inscription

Cadre réservé à l'Institution Adour :

N° de dossier :

Date d'inscription :

Dossier complet : oui non

Je soussigné (NOM, prénom)

Propriétaire du bien situé à l'adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

Autorise l'Institution Adour à faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour mon bien par le prestataire retenu.

Numéro SIRET du bien :

Bien à usage d'activité professionnelle uniquement

Bien à usage mixte, à la fois d'habitation et d'activité professionnelle

Type de régime d'aide applicable dont relève l'activité professionnelle :

Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis (dit « de minimis général »),

Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG) (dit « de minimis SIEG »),

Règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (dit « de minimis pêche »),

Régime d'aides SA 50388 (modifiant le régime SA 39618) « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire ».

Fait le..... à.....

Nom et signature du propriétaire :



Le dossier de d'inscription doit **obligatoirement** être composé des pièces à remplir et à fournir, listées ci-dessous

- le bulletin d'inscription,
- une attestation d'assurance en vigueur pour le bien concerné.

Dans certains cas, les pièces listées ci-dessous seront demandées en supplément :

- le modèle de mandat à un tiers pour effectuer la visite du bien,
- pour les biens concernés par une inondation par ruissellement ou par remontée de nappe : tout élément de preuve de preuve d'un sinistre par inondation du bien concerné qui aurait eu lieu.

Document à renvoyer complété et signé à :

Institution Adour – 38 rue Victor Hugo – 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX ou à l'adresse mail : tri.dax@institution-adour.fr

Information concernant les financements des diagnostics et des travaux dans le cadre du PAPI :

Le financement des diagnostics de vulnérabilité est pris en charge à 100 % (50% Etat, 50% communauté de communes ou d'agglomération).

La réalisation de ces diagnostics ouvre un droit d'aide financière pour les travaux préconisés dans les rapports à hauteur de :

- 80 %* pour les biens d'habitations ou les biens à usage mixte (habitation et activité professionnelle) ;
- 50 % pour les biens publics ;
- 20 %** pour les biens d'activité professionnelle de moins de 20 salariés

**Dans la limite de 50% de la valeur vénale du bien et pour un plafond maximal de 36 000 €*

*** Dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien*